

# Tours en Fête 2023 – 10 septembre – Lac de la Bergeonnerie

## La journée Sport'Ouvertes et Forum des Associations

### Candidature de Commerce Alimentaire à emporter

Date limite d'envoi : **avant le 16 juin 2023**

Les candidatures ne valent en aucun cas accord de la Ville.

**\* Champs et/ou documents obligatoires**

#### Identification du commerce

Enseigne / Magasin * :	
Nom * :	
Prénom * :	
N° de rue * :	
Adresse * :	
Code postal * :	Ville * :
Téléphone * :	
Email * :	
Site internet :	
N° de Siren / Siret * :	
Compagnie d'assurance * :	N° contrat

#### NATURE DE MON COMMERCE

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Beignets               | <input type="checkbox"/> Plats cuisinés                                  |
| <input type="checkbox"/> Confiserie             | <input type="checkbox"/> Sandwicherie                                    |
| <input type="checkbox"/> Crêpes                 | <input type="checkbox"/> Fouaces, fouées salées                          |
| <input type="checkbox"/> Chichis                | <input type="checkbox"/> Frites  |
| <input type="checkbox"/> Fouaces, fouées sucrée |  |
| <input type="checkbox"/> Glaces                 | <input type="checkbox"/> Boissons non alcoolisées                        |
| <input type="checkbox"/> Gaufres                | <input type="checkbox"/> Boissons alcoolisées 3 <sup>ème</sup> catégorie |
| <input type="checkbox"/> Pâtisserie             | <input type="checkbox"/> Granité   |

- Seules les solutions d'emballages respectueuses de l'environnement « zéro plastique » seront autorisées à « Tours en Fête 2023 » : sacs, emballages, couverts, gobelets seront en matières recyclables et/ou biodégradables.

## MODE D'EXPOSITION

---

Stand parapluie     Barnum     Food Truck     Autre :

J'indique :

- La dimension de mon emplacement  :  L'immatriculation de mon véhicule :

La Direction des Sports de la Ville de Tours est chargée de l'attribution des emplacements.

## CONDITIONS TARIFAIRES

---

Les manifestations à caractère commercial sont soumises à l'application de droits de place dont le montant est déterminé par délibération du conseil municipal :

- Vente à poste fixe lors des grandes manifestations : 7,50 € / m<sup>2</sup> / jour

Besoin électrique :

Je suis autonome via un groupe électrogène

La Ville peut permettre un branchement électrique dont elle est propriétaire sous réserve de disponibilité au tarif de 8.00€ / jour / branchement. La Direction des Sports saura vous renseigner quant aux disponibilités.

J'ai besoin d'un branchement électrique – Puissance :

## DOCUMENTS ADMINISTRATIFS A FOURNIR

---

- **Registre de commerce ou registre des métiers** de moins de 3 mois. \*
- **Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle** de l'année en cours. \*
- Commerçant non sédentaire : **Recto-verso de la carte de commerçant** ou **artisan ou récépissé de déclaration aux impôts** ou **de la carte de la Chambre de Métiers**. \*
- **Récépissé de déclaration relatif à l'inspection sanitaire** délivré par la direction départementale de la protection des populations. \*

### Information :

Si emploi de personnel, celui-ci devra être en possession du **Récépissé de la déclaration de l'URSSAF** pendant toute la durée de la fête de la musique.

### Renseignements :

Direction des Sports – service Manifestations Sportives [jc.thauvin@ville-tours.fr](mailto:jc.thauvin@ville-tours.fr)  
– 02 47 70 86 46

---



Je valide ma candidature en renvoyant l'ensemble du dossier à : \*

**MAIRIE DE TOURS**

**Direction du Commerce**

Service des Animations Commerciales

1 à 3 rue des Minimes

37926 Tours cedex 9

[commerce@ville-tours.fr](mailto:commerce@ville-tours.fr)

Fait le \_\_\_\_\_

Signature

*Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 réformée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Afin d'exercer ce droit nous vous invitons à nous contacter.*